Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Contes Moraux Et Nouvelles Idylles

Diderot, Denis
Zuric, 1773

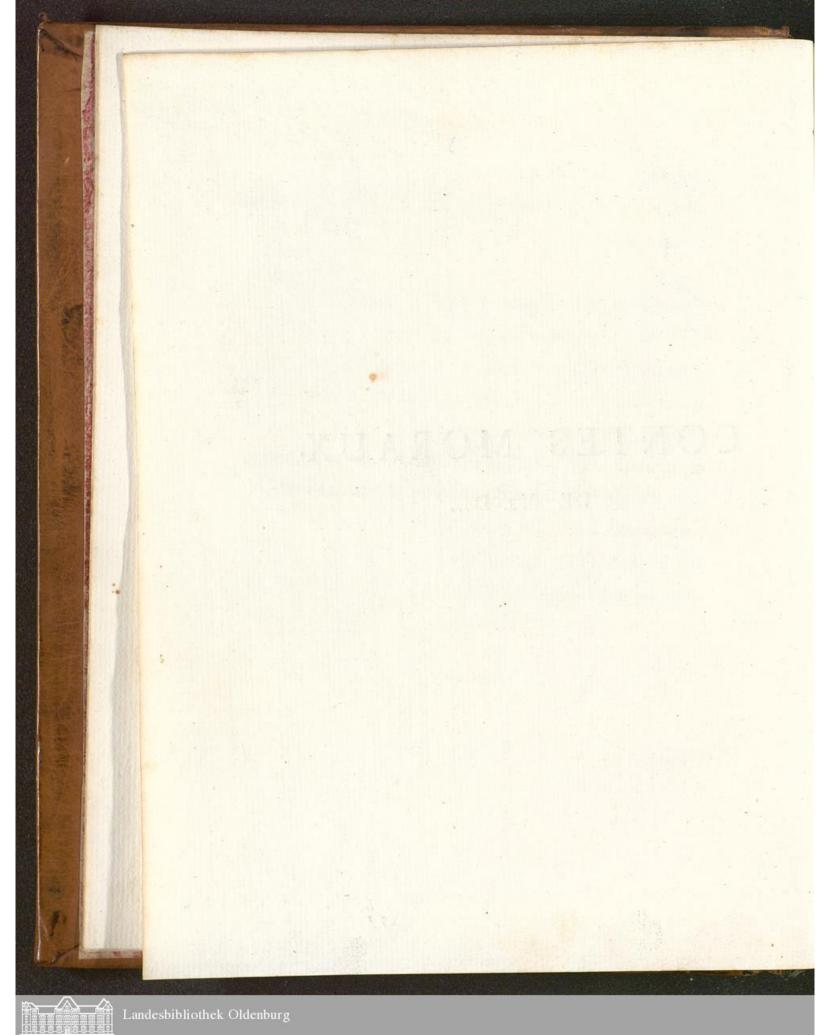
Contes Moraux de Mr. D...

urn:nbn:de:gbv:45:1-45

CONTES MORAUX.

DE MR. D...















Les deux Amis de Bourbonne.

Ly avait ici deux hommes qu'on pourrait appeller les Oreste & Pylade de Bourbonne. L'un se nommait Olivier & l'autre Félix. Ils étaient nés le même jour, dans la même maison & des deux sœurs; ils avaient étés nourris du même lait; car l'une des meres étant morte en couche l'autre se chargea des deux enfans. Ils avaient été élevés ensemble; Ils étaient toujours séparés des autres; ils s'aimaient comme on existe, comme on vit sans s'en douter; ils le sentaient à tout moment, &

A

ils

ils ne se l'étaient peut être jamais dit. Olivier avait une sois sauvé la vie à Félix qui se piquait d'être grand nageur, & qui avait failli à se noyer. Ils ne s'en souve-naient ni l'un ni l'autre. Cent sois Félix avait tiré Olivier des avantures sacheuses où son caractere impétueux l'avait engagé, & jamais celui-ci n'avait songé à l'en remercier; ils s'en retournaient ensemble à la maison sans se parler, ou en se parlant d'autre chose.

Lors qu'on tira pour la milice, le billet fatal étant tombé fur Félix, Olivier dit: L'autre est pour moi. Ils firent leurs temps de service, ils revinrent au pays: Plus chers l'un à l'autre qu'ils ne l'étaient encore auparavant, c'est ce que je ne saurais vous assurer: Car, petit frere, si les biensaits reciproques cimentent les amitiés résléchies, peutêtre ne sont-ils rien à celles que jappellerais volontiers des amitiés animales & domestiques. A l'armée, dans une rencontre, Olivier étant menacé d'avoir la tête sendue d'un coup de sabre, Félix se mit machinalement au devant du coup & en resta balastré: On prétend qu'il était sier de cette blessure; pour moi je n'en crois rien. A Hastenbeck Olivier avait retiré Félix d'entre la foule des morts où il était demeuré. Quand on les interrogeait,

rogeait, ils parlaient quelque fois des secours qu'ils avaient recus l'un de l'autre, jamais de ceux qu'ils avaient rendus l'un à l'autre. Olivier disait de Félix, Félix difait d'Olivier; mais ils ne se louaient pas. Au bout de quelque tems de séjour au pays, ils aimerent; & le hazard voulut que ce fût la même fille. Il n'y eut entre eux aucune rivalité; le premier qui s'apperçut de la passion de son ami se retira. Ce fut Félix. Olivier épousa; & Félix, dégouté de la vie fans s'appercevoir pourquoi, se précipita dans toutes fortes de métiers dangereux : Le dernier fut de se faire contrebandier. Vous n'ignoréz pas, petit frere, qu'il y a quatre Tribunaux en France, Caen, Rheims, Valence & Toulouse, où les contrebandiers sont jugés; & que le plus severe des quatre c'est celui de Rheims où préside un nommé Talbot, l'ame la plus féroce que la nature ait encore formée. Félix fut pris les armes à la main, conduit devant le terrible Talbot, & condamné à mort, comme cinq - cent autres qui l'avaient précédé. Olivier apprit le fort de Félix. Une nuit il se leve d'à côté de fa femme, & fans lui rien dire il s'en va à Rheims. Il s'adresse au juge Talbot, il se jette à ses pieds, & lui A 2 de-

CONTES.

demande la grace de voir & d'embrasser Félix. Talbot le regarde, se tait un moment, & lui fait signe de s'asseoir. Olivier s'affied. Au bout d'une demie heure Talbot tire fa montre & dit à Olivier : Si tu veux voir & embraffer ton ami vivant, dépêche toi; il est en chemin; & si ma montre va bien, avant qu'il soit dix minutes il sera pendu. Olivier transporté de fureur se leve, décharge sur la nuque du col au juge Talbot un énorme coup de bâton, dont il l'étend presque mort; court vers la place, arrive, crie, frappe le bourreau, frappe les gens de la justice, fouleve la populace indignée de ces exécutions. Les pierres volent, Félix délivré s'enfuit : Olivier fonge a son falut; mais un foldat de maréchaussée lui avait percé les flancs d'un coup de bayonnette, sans qu'il s'en fut apperçu. Il gagna la porte de la ville; mais il ne put aller plus loin: Des voituriers charitables le jetterent sur leur charette, & le déposerent à la porte de sa maison, un moment avant qu'il expirât. Il n'eut que le temps de dire à sa femme: Femme, approche, que je t'embrasse; je me meurs, mais le Balafré est sauvé.

Un foir que nous allions à la promenade felon notre usage, nous vimes au devant d'une chaumiere une grande fem-

femme debout avec quatre petits enfans à ses pieds; sa contenance trifte & ferme attira notre attention, & notre attention fixa la fienne. Après un moment de filence elle nous dit : Voilà quatre petits enfans ; je suis leur mere & je n'ai plus de mari. Cette maniere haute de folliciter la commisération était bien faite pour nous toucher. Nous lui offrimes nos fecours qu'elle accepta avec honnêteté. C'est à cette occasion que nous avons appris l'histoire de fon mari Olivier & de Félix fon ami. Nous avons parlé d'elle, & j'espere que notre recommandation ne lui aura pas éte inutile. Vous voyez, petit frere, que la grandeur d'ame & les hautes qualités font de toutes les conditions & de tous les pays; que tel meurt obscur, à qui il n'a manqué qu'un autre théatre, & qu'on peut trouver deux amis, ou dans une chaumiere ou chéz les Iroquois.

Vous avez desiré, petit frere, de savoir ce qu'est devenu Félix; c'est une curiosité si simple & le motif en est si louable que nous nous sommes un peu reproché de ne l'avoir pas eue. Pour reparer cette saute, nous avons pen-

fé

fé d'abord à Mr. Papin, Docteur en Théologie & curé de Sainte Marie à Bourbonne: Mais maman s'est ravisée, & nous avons donné la préférence au Subdélégué Aubert, qui est un bon homme, bien rond, & qui nous a envoyé le recit suivant sur la vérité duquel vous pouvez compter.

"Le nommé Félix vit encore. Echapé des mains de la "justice de Rheims, il se jetta dans les forêts de la pro-"vince, dont il avait appris à connaître les tours & les "détours pendant qu'il faisait la contrebande, cherchant à "s'approcher peu à peu de la demeure d'Olivier dont il "jignorait le sort.

" Il y avait au fond d'un bois où vous vous êtes
" promenée quelquefois, un charbonnier dont la cabane
" fervait d'afyle à ces fortes des gens; c'était aussi l'en" trepôt de leurs marchandises & de leurs armes: Ce
" fut là que Félix se rendit, non sans avoir couru le
" danger de tomber dans les embuches de la Maréchaus" sée qui le suivait à la piste. Quelques uns de ses
" associés y avaient apporté la nouvelle de son empri" sonnement à Rheims; & le charbonnier & la char" bonniere le croyaient justicié, lors qu'il leur àpparut.
" Je vais vous raconter la chose comme je la tiens
", de

" de la charbonniere qui est décédée il n'y a pas long-" temps.

" Ce furent ses enfans, en rodant autour de la cabane, " qui le virent les premiers. Tandis qu'il s'arrêtait à ca-" resser le plus jeune dont il était le parein, les autres " entrerent dans la cabane, en criant Félix! Félix! Le " pere & la mere sortirent, en répétant le même cri de " joie: Mais ce misérable était si harrassé de fatigue & de " besoin, qu'il n'eut pas la sorce de répondre, & qu'il " tomba presque défaillant entre leurs bras.

" Ces bonnes gens le fecoururent de ce qu'ils avaient; " lui donnerent du pain, du vin, quelques legumes: Il " mangea & s'endormit.

"A fon réveil fon premier mot fut Olivier! Enfans, ne favez vous rien d'Olivier? Non, lui repondirent-ils. "Il leur racconta lavanture de Rheims; il passa la nuit "& le jour suivant avec eux. Il soupirait, il prononçait "le nom d'Olivier; il le croyait dans les prisons de Rheims; "il voulait y aller; il voulait aller mourir avec lui; & "ce ne sut pas sans peine que le charbonnier & la "charbonniere le detournerent de ce dessein.

" Sur le milieu de la feconde nuit il prit un fusil, il

" mit un fabre sous son bras, & s'adressant à voix basse " au charbonnier Charbonnier! --- Félix! --- Prends " ta cognée & marchons. -- Où? --- Belle demande! " chez Olivier. -- Ils vont. Mais tout en sortant de la forêt, " les voila enveloppés d'un détachement de maréchaussée.

" Je m'en rapporte à ce que m'en a dit la charbon-" niere, mais il est inoui, que deux hommes à pied aient , pu tenir contre une vingtaine d'hommes à cheval : Appa-" remment que ceux - ci étaient épars, & qu'ils voulaient " fe faisir de leur proie en vie. Quoi qu'il en soit l'ac-" tion fut très chaude; il y eut cinq chevaux d'estropiés " & fept cavaliers de hachés ou fabrés. Le pauvre char-" bonnier resta mort sur la place d'un coup de seu à la " tempe; Félix regagna la forêt, & comme il est d'une " agilité incroyable, il courait d'un endroit à l'autre; en ,, courant il chargeait son fusil, tirait, donnait un coup " de sifflet. Ces coups de sifflet, ces coups de fusils don-" nés, tirés à différens intervalles & de différens côtés, firent " craindre aux cavaliers de Maréchaussée qu'il n'y eut là " une horde de contrebandiers, & ils se retirerent en di-, ligence.

" Lorsque Félix les vit éloignés, il revint sur le champ " de " de bataille; il mit le cadavre du charbonnier sur ses " épaules, & reprit le chemin de la cabane où la char-" bonniere & ses ensans dormaient encore. Il s'arrête à " la porte, il étend le cadavre à ses pieds, & s'assied le " dos appuyé contre un arbre & le visage tourné vers " l'entrée de la cabane. Voilà le spectacle qui attendait " la charbonniere au sortir de sa baraque.

"Elle s'éveille, elle ne trouve point son mari à côté d'elle; elle cherche des yeux Félix; point de Félix. Elle se leve, elle sort, elle voit, elle crie, elle tombe à la renverse. Ses enfans accourent, ils voient, ils crient; ils se roulent sur leur pére, ils se roulent sur leur mere. La charbonniere, rappellée à elle-même par le tumulte & les cris de ses enfans, s'arrache les cheveux, se dépoire les joues; Félix immobile au pied de son arbre, les yeux fermés, la tête renversée en arrière, leur diplicate d'une voix éteinte: Tuez-moi. Il se faisait un moment de silence; ensuite la douleur & les cris reprenaient, & Félix leur redisait: Tuez-moi; ensans, par pitié tuez-moi.

" Ils passerent ainsi trois jours & trois nuits à se dé-" soler; la quatrieme Félix dit à la charbonniere: Femme, B prends " prends ton bissac, mets-y du pain, & suis moi. A" près un long circuit à travers nos montagnes & nos
" forêts ils arriverent à la maison d'Olivier qui est
" située, comme vous favez, à l'extrêmité du bourg,
" à l'endroit ou la voie se partage en deux routes, dont
" l'une conduit en Franche-Comté & l'autre en Lor" raine.

" C'est là que Félix va apprendre la mort d'Olivier " & se trouver entre les veuves de deux hommes mas-" facrés à son sujet. Il entre & dit brusquement à la " femme Olivier: Où est Olivier? Au silence de cette " femme, à son vêtement, à ses pleurs, il comprit " qu'Olivier n'était plus. Il se trouva mal; il tomba & " se fendit la tête contre la huche à pétrir le pain. Les " deux veuves le relevent; son sang coulait sur elles, " & tandis qu'elles s'occupaient à l'étancher avec leurs " tabliers, il leur difait : Et vous êtes leurs femmes, " & vous me secourez! Puis il défaillait, puis il reve-" nait & disait en soupirant: Que ne me laissait-il! Pour-" quoi s'en venir à Rheims? Pourquoi l'y laisser venir?-" Puis sa tête se perdait; il entrait en sureur, il se rou-" lait à terre & déchirait ses vêtemens. Dans un de ces " accès " accès il tira fon fabre , & il allait s'en frapper ; mais
" les deux femmes se jetterent sur lui , crierent au secours;
" les voisins accoururent : On le lia avec des cordes , &
" il sut saigné sept à huit sois , sa fureur tomba avec l'é" puisement de ses forces , & il resta comme mort pen" dant trois ou quatre jours , au bout desquels la raison
" lui revint. Dans le premier moment il tourna ses yeux
" autour de lui , comme un homme qui sort d'un pro" fond sommeil , & il dit : Où suis-je ? Femmes , qui êtes
" vous ? La charbonniere lui repondit : Je suis la charbon" niere. Il reprit : Ah! Oui la charbonniere ... Et vous ? ...
" La femme d'Olivier se tut. Alors il se mit à pleurer ; il
" se tourna du côté de la muraille , & dit en sanglotant :
" je suis chez Olivier ... Ce lit est celui d'Olivier ... Et
" cette semme qui est là , c'était la sienne! Ah!

" Ces deux femmes en eurent tant de foin; elles lui " inspirerent tant de pitié, elles le prierent si instamment " de vivre, elles lui remontrerent d'une maniere si tou-" chante qu'il était leur unique ressource, qu'il se laissa " persuader.

" Pendant tout le temps qu'il resta dans cette maison, " il ne se coucha plus. Il sortait la nuit, il errait dans B 2 ", les " les champs , il se roulait sur la terre , il appellait Oli-" vier ; une des semmes le suivait & le ramenait au " point du jour.

, Plusieurs personnes le savaient dans la maison d'O-" livier; & parmi ces personnes il y en avait de mal inten-" tionnées. Les deux veuves l'avertirent du péril qu'il cou-" rait. C'était un après-midi; il était assis sur un banc, " fon fabre fur fes genoux, les coudes appuyés fur une " table , & fes deux poings fur fes deux yeux. D'abord " il ne répondit rien. La femme Olivier avait un garçon de " dix-fept à dix-huit ans, la charbonniere une fille de " quinze. Tout - à - coup il dit à la charbonniere : La " charbonniere, va chercher ta fille, & amene-la ici. Il " avait quelques fauchées de près; il les vendit. La char-" bonniere revint avec sa fille; le fils d'Olivier l'épousa: " Félix leur donna l'argent de ses prés, les embrassa, leur " demanda pardon en pleurant; & ils allerent s'établir " dans la cabane où ils font encore, & où ils fervent de " pere & de mere aux autres enfans. Les deux veuves " demeurerent ensemble; & les ensans d'Olivier eurent un " pere & deux meres.

" Il y a à peu près un an & demi que la charbonniere ", est

" est morte; la femme d'Olivier la pleure encore tous les " jours.

" Un foir qu'elles épiaient Félix (car il y en avait une des deux qui le gardait toujours à vue) elles le virent qui fondait en larmes; il tournait en filence ses bras vers la porte qui le séparait d'elles, & il se remettait ensuite à faire son fac. Elles ne lui dirent rien; car elles comprenaient de reste combien son départ étoit nécessaire. Ils souperent tous les trois sans parler. La nuit il se le" va; les semmes ne dormaient point; il s'avança vers la porte sur la pointe des pieds. Là il s'arrêta, regarda vers le lit des deux semmes, essuya ses yeux de ses mains « & sortit. Les deux semmes se serverent dans les bras » l'une de l'autre, & passerent le reste de la nuit à pleu" rer. On ignore où il se resugia; mais il n'a guere eu » de semaines où il ne leur ait envoyé quelques secours.

"La forêt où la fille de la charbonniere vit avec le fils "d'Olivier, appartient à un M. le Clerc de Rançonnieres, "homme fort riche & Seigneur d'un autre village de ces "cantons, appellé Courcelles. Un jour que M. de Ran-"çonnieres ou de Courcelles, comme il vous plaira, fai-"fait une chasse dans sa forêt, il arriva à la cabane du B 3 "fils " fils d'Olivier; il y entra, il fe mit à jouer avec les " enfans qui font jolis; il les questionna; la figure de la " femme qui n'est pas mal, lui revint, le ton ferme du " mari qui tient beaucoup de son pere, l'interessa; il apprit " l'avanture de leurs parens, il promit de solliciter la grace " de Félix; il la sollicita & l'obtint.

" Félix passa au service de M. de Rançonnieres , qui " lui donna une place de Garde-Chasse.

" Il y avait environ deux ans qu'il vivait dans le châ" teau de Rançonnieres, envoyant aux veuves une bonne
" partie de fes gages, lorsque l'attachement à son maitre
" & la fierté de son caractère l'impliquerent dans une af" faire qui n'était rien dans son origine, mais qui eut les
" suites les plus fàcheuses.

"M. de Rançonnieres avait pour voisin à Courcelles "un M. Fourmont, Conseiller au Présidial de Lh... "Les deux maisons n'étaient séparées que par une borne. "Cette borne gênait la porte de M. de Rançonnieres, & "en rendait l'entrée difficile aux voitures. M. de Rançon-"nieres la fit reculer de quelques pieds du côté de M. "Fourmont; celui-ci renvoya la borne d'autant sur M. "de Rançonnieres; & puis voilà de la haine, des insultes, un "procès " procès entre les deux voisins. Le procès de la borne en " fuscita deux ou trois autres plus confidérables. Les choses " en étaient là, lors qu'un foir M. de Rançonnieres revenant , de la chasse, accompagné de son Garde Félix, sit ren-, contre sur le grand chemin de M. Fourmont le magistrat, " & de son frere le militaire. Celui-ci dit à son frere: Mon " frere, si l'on coupait le visage à ce vieux boug-là, qu'en " pensez-vous? Ce propos ne fut pas entendu de M. de Ran-, connieres; mais il le fut malheureusement de Félix, qui " s'adressant siérement au jeune homme, lui dit : Mon " Officier, seriez vous assez brave pour vous mettre seule-" ment en devoir de faire ce que vous avez dit? Au " même instant il porte son fusil à terre, & met la main " fur la garde de son sabre; car il n'allait jamais sans son " fabre. Le jeune militaire tire son épée, s'avance sur Fé-" lix; M. de Rançonnieres accourt, s'interpose, saisait son " garde. Cependant le militaire s'empare du fufil qui était " à terre, tire sur Félix, le manque; celui-ci risposte d'un " coup de sabre, fait tomber l'épée de la main au jeune " homme & avec l'épée la moitié du bras: Et voilà un " procès criminel en sus de trois ou quatre procès civils: "Félix confiné dans les prisons; une procédure effrayante; ,, & " & à la fuite de cette procédure un magistrat dépouillé " de son état & presque déshonoré, un militaire exclus " de son corps, M. de Rançonnieres mort de chagrin, " & Félix, dont la détention durait toujours, exposé à tout " le ressentiment des Fourmonts. Sa sin eût été malheureuse, " si l'amour ne l'eut secouru. La fille du géolier prit de " la passion pour lui & facilita son évasion: Si cela n'est " pas vrai, c'est du moins l'opinion publique. Il s'est " en allé en Prusse, où il sert aujourd'hui dans le Régiment " des Gardes. On dit qu'il y est aimé de ses camarades, & " même connu du Roi. Son nom de guerre est Le Triste. " La veuve Olivier m'a dit qu'il continuait à la soulager.

"Voilà, Madame, tout ce que j'ai pu recueillir de l'his"toire de Félix. Je joins à mon récit une Lettre de M. Pa"pin notre curé. Je ne fais ce qu'elle contient; mais je
"crains bien que le pauvre Prêtre, qui a la tête un peu
"étroite & le cœur assez mal tourné, ne vous parle d'Oli"vier & de Félix d'après ses préventions. Je vous con"jure, Madame, de vous en tenir aux faits sur la vé"rité desquels vous pouvez compter, & à la bonté de vo"tre cœur, qui vous conseillera mieux que le premier Ca"suisse de Sorbonne, qui n'est pas M. Papin.

LETTRE

Lettre de M. Papin, Docteur en Théologie & Curé de Sainte Marie à Bourbonne.

l'ignore, Madame, ce que M. le Subdélégué a pû vous conter d'Olivier & de Félix; ni quel intérêt vous pouvez prendre à deux brigands, dont tous les pas dans ce monde ont été trempés de sang. La Providence, qui a châtié l'un, a laissé à l'autre quelques momens de répit, dont je crains bien qu'il ne profite pas. Mais que la volonté de Dieu soit faite! Je sais qu'il y a des gens ici (& je ne serais point étonné que M. le Subdélégué sut de ce nombre) qui parlent de ces deux hommes comme de modéles d'une amitié rare. Mais qu'est - ce aux yeux de Dieu que la plus sublime vertu dénuée des sentimens de la piété, du respect dû à l'église & à ses ministres, & de la soumission à la loi du souverain? Olivier est mort à la porte de sa maison sans sacremens. Quand je sus appellé auprès de Félix chez les deux veuves, je n'en pus jamais tirer autre chose que le nom d'Olivier; aucun signe de religion, aucune marque de repentir. Je n'ai pas mémoire que celuici se soit présenté une sois au tribunal de la pénitence.

C

La femme Olivier est une arrogante qui m'a manqué en plus d'une occasion: Sous prétexte qu'elle sait lire & écrire, elle se croit en état d'élever ses enfans; & on ne les voit ni aux écoles de la paroisse ni à mes instructions. Que Madame juge d'après cela. Si des gens de cette espèce sont bien dignes de ses bontés! L'Evangile ne cesse de nous recommander la commisération pour les pauvres; mais on double le mérite de sa charité par un bon choix des misérables, & personne ne connait mieux les vrais indigens que le Pasteur commun des indigens & des riches. Si Madame daignait m'honorer de sa consiance, je placerais peutêtre les marques de sa biensaisance d'une manière plus utile pour les malheureux & plus méritoire pour elle.

Je suis avec respect &c.

Madame de *** remercia M. le Subdélégué Aubert de fon attention, & envoya ses aumônes à M. Papin avec le billet qui suit.

" Je vous fuis très obligée, Monfieur, de vos fages " confeils. Je vous avoue que l'histoire de ces deux hommes " m'avait touchée; & vous conviendrez que l'exemple d'u-" ne amitié aussi rare était bien fait pour séduire une ame ", hon"honnête & fenfible. Mais vous m'avez éclairée, & j'ai "conçu qu'il valait mieux porter des fecours à des vertus "chrétiennes & malheureuses qu'à des vertus naturelles & "païennes. Je vous prie d'accepter la somme modique que "je vous envoye, & de la distribuer d'après une charité "mieux entenduë que la mienne.

" J'ai l'honneur d'être &c.

On pense bien que la veuve Olivier & Félix n'eurent aucune part aux aumônes de Madame de *** Félix mourut; & la pauvre semme aurait péri de misere avec ses ensans, si elle ne s'était resugiée dans la forêt chez son fils ainé où elle travaille, malgré son grand âge, & subsisse comme elle peut, à côté de ses ensans & de ses petits ensans.

Et puis il y a trois fortes de conte Il y en a bien d'avantage, me direz vous A la bonne heure

Mais je distingue le conte à la manière d'Homere, de Virgile, du Tasse; & je l'appelle le conte merveilleux. La na-

ture y est exagérée, la vérité y est hypothétique; & si le conteur a bien gardé le module qu'il a choifi, fi tout répond à ce module & dans les actions & dans les discours, il a obtenu le degré de perfection que le genre de son ouvrage comportait, & vous n'avez rien de plus à lui demander. En entrant dans son poëme, vous mettez le pied dans une terre inconnue où rien ne se passe comme dans celle que vous habitez, mais où tout se fait en grand, comme les choses se font autour de vous en petit. - Il y a le conte plaisant, à la façon de la Fontaine, de Vergier, de l'Arioste, de Hamilton; où le conteur ne se propose ni l'immitation de la nature, ni la vérité, ni l'illusion; il s'élance dans les espaces imaginaires. Dites à celui ci : Soyez gai , ingénieux, varié, original, même extravagant, j'y confens; mais féduifez moi par les détails; que le charme de la forme me dérobe toujours l'invraisemblance du fond; & si ce conteur fait ce que vous en exigez ici, il a tout fait. - Il y a enfin le conte historique, tel qu'il est écrit dans les nouvelles de Scaron, de Cervantes, &c. - Au Diable le conte & le conteur historiques! C'est un menteur plat & froid. - Oui, s'il ne fait pas son métier. Celui - ci se propose de vous tromper; il est assis au coin de votre âtre,

il a pour objet la vérité rigoureuse; il veut être cru, il veut intéresser, toucher, entrainer, émouvoir, faire frissonner la peau & couler les larmes; effets qu'on n'obtient point fans éloquence & fans poésie. Mais l'éloquence est une forte de mensonge, & rien de plus contraire à l'illusion que la poésie; l'une & l'autre exagérent, surfont, amplifient, inspirent la méfiance : Comment s'y prendra donc ce conteur - ci pour vous tromper? Le voici. Il parsemera son récit de petites circonstances si liées à la chose, de traits si simples, si naturels & toutesois si difficiles à imaginer que vous serez forcé de vous dire en vous même : Ma foi , cela est vrai ; on n'invente pas ces choses là. C'est ainsi qu'il sauvera l'exagération de l'éloquence & de la poésie; que la vérité de la nature couvrira le prestige de l'art, & qu'il satisfera à deux conditions qui semblent contradictoires, d'être en même temps historien & poëte, véridique, & menteur. Un exemple emprunté d'un autre art rendra peutêtre plus fensible ce que je veux dire. Un peintre exécute sur la toile une tête; toutes les formes en font fortes, grandes & régulieres; c'est l'ensemble le plus parfait & le plus rare : J'éprouve en le considérant, du respect, de C 3 l'admiration,

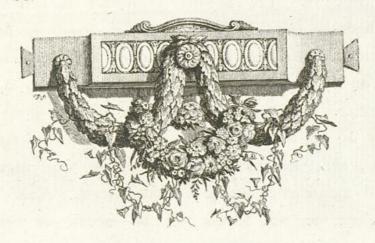
l'admiration, de l'effroi : J'en cherche le modéle dans la nature, & ne l'y trouve pas; en comparaison tout y est faible, petit & mesquin. C'est une tête ideale, je le sens, je me le dis. ... Mais que l'artiste me fasse appercevoir au front de cette tête une cicatrice légére, une verruë à l'une de ses tempes, une coupure imperceptible à la lévre inférieure, & d'idéale qu'elle était, à l'instant la tête devient un portrait; une marque de petite vérole au coin de l'œil ou à côté du nez, & ce visage de semme n'est plus celui de Vénus, c'est le portait de quelqu'une de mes voifines. Je dirai donc à nos conteurs historiques: Vos figures font belles, si vous voulez; mais il y manque la verrue à la tempe, la couture à la lévre, la marque de petite vérole à côté du nez, qui les rendraient vraies; & comme disait mon ami Cailleau, un peu de poussière sur mes souliers, & je ne sors pas de ma loge, je reviens de la campagne.

> Atque ita mentitur, sic veris falsa remiscet Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

> > HOR. ART. POET.

Et

Et puis un peu de morale, après un peu de poétique; cela va si bien. Félix était un gueux qui n'avait rien; Olivier était un autre gueux qui n'avait rien; dites en autant du charbonnier, de la charbonniére & des autres personnages de ce conte, & concluez en général: Qu'il ne peut guere y avoir d'amitiés entiéres & solides qu'entre des hommes qui n'ont rien: Un homme alors est toute la fortune de son ami, & son ami est toute la sienne. Delà la vérité de l'expérience que le malheur resserre les liens, & la matiere d'un petit paragraphe de plus pour la premiere édition du livre de l'Esprit.



ENTRE-

ENTRETIEN

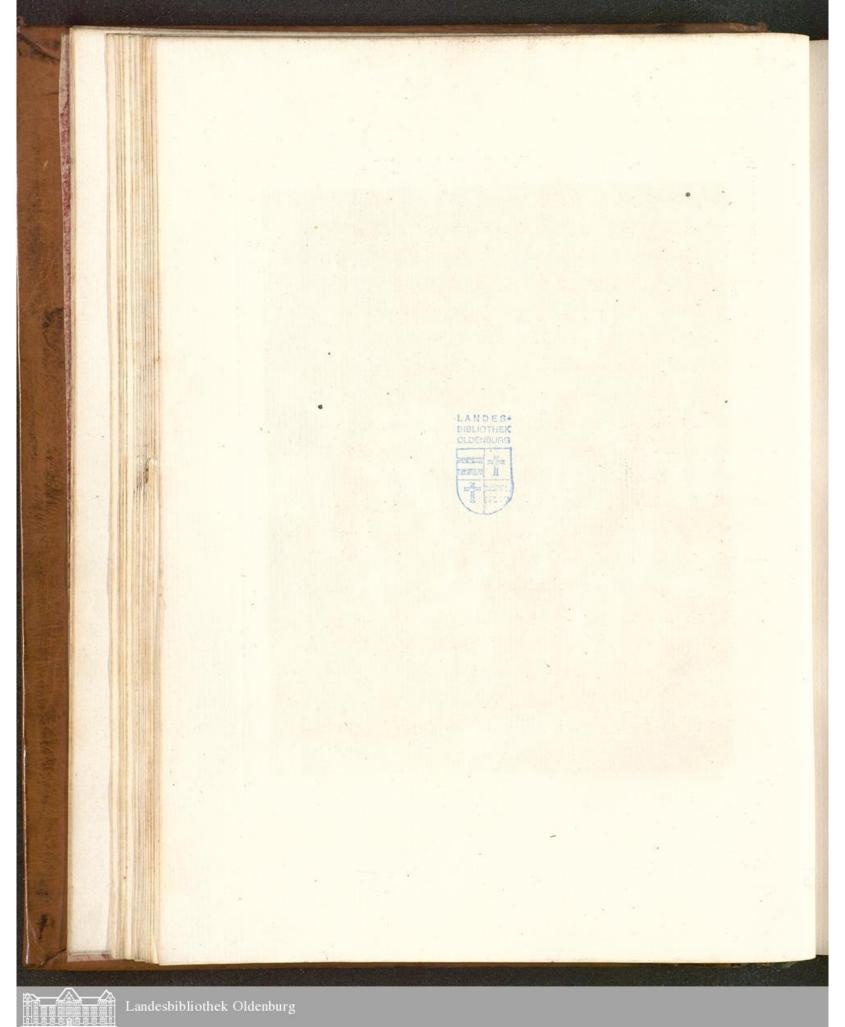
d'un Pere avec ses Enfans.

du danger de se mettre au dessus des loix.

Mon pere, homme d'un excellent jugement, mais homme pieux, était renommé dans sa province pour sa probité rigoureuse. Il sut plus d'une sois choisi pour arbitre entre ses concitoyens, & des étrangers qu'il ne connaissait pas, lui confierent souvent l'exécution de leurs dernières volontés. Les pauvres pleurerent sa perte, lors qu'il mourut; pendant sa maladie, les grands & les petits marquerent l'intérêt qu'ils prenaient à sa conservation. Lorsqu'on sçut qu'il approchait de sa fin, toute la ville sut attristée. Son image sera toujours présente à ma mémoire; il me semble que je le vois dans son fauteuil à bras, avec son maintien tranquille & son visage serein. Il me semble que je l'entens encore. Voici l'histoire d'une de nos soirées, & un modéle de l'emploi des autres.

C'était





C'était en hiver. Nous étions assis autour de lui, devant le feu; l'Abbé, ma fœur & moi. Il me disait à la fuite d'une conversation sur les inconvéniens de la célébrité: Mon fils, nous avons fait tous les deux du bruit dans le monde, avec cette différence que le bruit que vous faissez avec votre outil vous ôtait le repos, & que celui que je faisais avec le mien ôtait le repos aux autres. Après cette plaifanterie bonne ou mauvaise du vieux forgeron, il se mit à rêver, à nous regarder avec une attention tout à fait marquée, & l'Abbé lui dit: Mon pére à quoi rêvez-vous? Je rêve, lui répondit - il, que la réputation d'homme de bien, la plus desirable de toutes, a ses perils même pour celui qui la mérite. Puis après une courte pause il ajoûta: l'en frémis encore quand j'y pense Le croiriez vous, mes enfans? Une fois dans ma vie j'ai été fur le point de vous ruiner; oui, de vous ruiner de fond en comble. L'ABBÉ. Et comment cela? Mon Pére. Comment? Le voici.

Avant que je commence (dit-il à fa fille) Sœurette, releve mon oreiller qui est descendu trop bas; (à moi;) & toi ferme les pans de ma robe de chambre; car le

feu me brûle les jambes Vous avez tous connu le Curé de Thivet? MA SŒUR. Ce bon vieux prêtre qui à l'âge de cent ans faisait ses quatre lieuës dans la matinée ? L'ABBÉ. Qui s'éteignit à cent & un ans en apprenant la mort d'un frére qui demeurait avec lui, & qui en avait quatre-vingt dix-neuf? Mon Pére. Lui même. L'ABBÉ. Eh bien? Mon Pére. Eh bien, ses héritiers, gens pauvres & dispersés sur les grands chemins, dans les campagnes, aux portes des églifes, où ils mandiaient leur vie, m'envoyerent une procuration qui m'autorisait à me transporter sur les lieux & à pourvoir à la sureté des effets du défunt curé leur parent. Comment refuser à des indigens un service que j'avais rendu à plusieurs familles opulentes? J'allai à Thivet; j'appellai la Justice du lieu; je fis apposer les scellés, & jattendis l'arrivée des héritiers. Ils ne tarderent pas à venir; ils étaient au nombre de dix à douze. C'étaient des femmes sans bas, sans souliers, presque sans vêtemens, qui tenaient contre leur sein des enfans entortillés de leurs mauvais tabliers; des vieillards couverts de haillons qui s'étaient trainés jusques là, portant sur leurs épaules, avec un bâton, une poignée de guenilles envelopées dans

dans une autre guenille; le spectacle de la misere la plus hideuse. Imaginez d'après cela la joie de ces héritiers à l'aspect d'une dixaine de mille francs qui revenaient à chacun d'eux; car à vuë de pays la succession du Curé pouvait aller à une centaine de mille francs au moins. On leve les scellés. Je procéde tout le jour à l'inventaire des effets. La nuit vient. Ces malheureux se retirent; je reste seul. J'étais pressé de les mettre en possession de leurs lots, de les congédier & de revenir à mes affaires. Il y avait fous un bureau un vieux coffre fans couvercle & rempli de toutes fortes de paperasses, de vielles lettres, de brouillons de réponfes, de quittances surannées, de reçus de rebut, de comptes de dépenfes & d'autres chiffons de cette nature; mais en pareil cas on lit tout, on ne néglige rien. Je touchais à la fin de cette ennuyeuse revision, lorsqu'il me tomba sous les mains un écrit assez long; & cet écrit, savez - vous ce que c'était ? Un testament ! Un testament signé du curé! Un testament dont la date était si ancienne que ceux qu'il en nommait exécuteurs n'existaient plus depuis vingt ans! Un testament où il rejettait les pauvres qui dorm.ient autour de moi; & instituait légataires univer-

D 2

fels

fels les Frémins, ces riches libraires de Paris que tu dois connaitre. Je vous laisse à juger de ma surprise & de ma douleur; car que faire de cette piece? La bruler? Pourquoi non? N'avait-elle pas tous les caractéres de la réprobation? Et l'endroit où je l'avais trouvée, & les papiers avec lesquels elle était confonduë & affimilée, ne déposaient - ils pas assez fortement contre elle, sans parler de son injustice révoltante? Voilà ce que je me disais en moi même; & me représentant en même temps la défolation de ces malheureux héritiers spoliés, frustrés de leur espérance, j'approchais tout doucement le testament du feu; puis d'autres idées croisant les prémiéres, je ne sçais qu'elle frayeur de me tromper dans la décision d'un cas aussi important, la mésiance de mes lumieres, la crainte d'écouter plutôt la voix de la commifération qui criait au fond de mon cœur, que celle de la justice, m'arrêtaient subitement; & je passai le reste de la nuit à délibérer si je brulerais ou non cet acte inique que je tins plusieurs fois au dessus de la flamme, incertain si je le lâcherais ou non. Ce dernier parti l'emporta; une minute plutôt ou plus tard c'eût été le parti contraire. Dans ma perplexité, je crus qu'il était était fage de prendre le confeil de quelque personne éclairée. Je monte à cheval dès la pointe du jour ; je m'achemine à toutes jambes vers la ville ; je passe devant la porte de ma maison sans y entrer ; je descends au séminaire qui était occupé alors par des Oratoriens , entre lesquels il y en avait un distingué par la sureté de ses lumieres & la fainteté de ses mœurs. C'était un Pére Bouin qui a laissé dans le diocése la réputation du plus grand casuiste.

Mon pére en était là, lorsque le Docteur Bissei entra; c'était l'ami & le médecin de la maison. Il s'informa de la fanté de mon pére, lui tâta le pouls, ajoûta, retrancha à son régime, prit une chaise & se mit à causer avec nous.

Mon pére lui demanda des nouvelles de quelques uns de ses malades; entre autres d'un vieux fripon d'Intendant d'un M. de la Mésangere, ancien Maire de notre ville. Cet Intendant avait mis desordre & le seu dans les affaires de son maitre, avait fait des faux emprunts sous son nom, avait égaré des titres, s'était approprié des sonds, avait commis une infinité de friponneries dont la plupart étaient avérées, & il était

D 3

à la veille de subir une peine infamante, si non capitale. Cette affaire occupait alors toute la province. Le Docteur lui dit que cet homme était fort mal, mais qu'il ne désespérait pas de le tirer d'affaire. Mon Pére. C'est un très mauvais service à lui rendre. Moi. Et une très mauvaise action à faire. Le Docteur Bissei. Une mauvaise action! Et la raison, s'il vous plait? Moi. C'est qu'il y a tant de méchans dans ce monde qu'il n'y faut pas retenir ceux à qui il prend envie d'en fortir. LE DOCTEUR BISSEI. Mon affaire est de le guérir & non de le juger. Je le guérirai, parceque c'est mon métier; ensuite le Magistrat le fera pendre parceque c'est le sien. Moi. Docteur, mais il y a une sonction commune à tout bon citoyen, à vous, à moi; c'est de travailler de toute notre force à l'avantage de la république, & il me semble que ce n'est pas un pour elle que le falut d'un malfaiteur dont incessamment les loix la délivreront. Le Docteur Bissei. Et à qui appartient - il de le déclarer malfaiteur ? Est - ce à moi ? Moi. Non, c'est à ses actions. Le Docteur Bissei. Et à qui appartient-il de connaître de ces actions? Estce à moi? Moi. Non; mais permettez, Docteur, que je change un peu la thése, en supposant un malade dont les crimes soient de notoriété publique. On vous appelle; vous accourez, vous ouvrez les rideaux, & vous reconnaissez Cartouche ou Nivet. Guérirez - vous Cartouche ou Nivet?.... Le Docteur Bissei, après un moment d'incertitude, répondit ferme qu'il les guérirait; qu'il oublierait le nom du malade pour ne s'occuper que du caractére de la maladie, que c'était la feule chose dont il lui fût permis de connaitre; que s'il faifait un pas au delà, bientôt il ne faurait plus où s'arrêter, que ce ferait abandonner la vie des hommes à la merci de l'ignorance, des bassions, du préjugé, si l'ordonnance devait être précédée de l'examen de la vie & des mœurs du malade. Ce que vous me dites de Nivet, un Janséniste me le dira d'un Moliniste, un catholique d'un protestant. Si vous m'écartez du lit de Cartouche, un fanatique m'écartera du lit d'un athée. C'est bien assez que d'avoir à doser le reméde, sans avoir encore à doser la méchanceté qui permaittrait ou non de l'administrer Mais, Docteur, lui répondis - je, si après votre belle cure, le premier essai que le scélérat fera de sa convalescence, c'est d'assassiner votre ami;

que direz - vous? Mettez la main fur la confcience; ne vous repentirez vous point de l'avoir guéri? Ne vous écrierez vous point avec amertume: Pourquoi l'ai - je fécouru! Que ne le laissais - je mourir! N'y a - t - il pas là de quoi empoisonner le reste de votre vie ? LE DOCTEUR BISSEI. Assurément je serai consumé de douleur; mais je n'aurai point de remords. Mo 1. Et quel remords pourriez - vous avoir, je ne dis pas d'avoir tué, car il ne s'agit pas de cela, mais d'avoir laissé périr un chien enragé? Docteur, écoutez moi. Je suis plus intrepide que vous; je ne me laisse point brider par de vains raisonnemens. Je suis médecin. Je regarde mon malade; en le regardant je reconnais un scélérat, & voici le discours que je lui tiens : Malheureux , dépêche toi de mourir; c'est ce qui peut t'arriver de mieux pour les autres & pour toi : Je fais bien ce qu'il y aurait à faire pour dissiper ce point de côté qui t'oppresse; mais je n'ai garde de l'ordonner; je ne hais pas assez mes concitoyens pour te renvoyer de nouveau au milieu d'eux, & me préparer à moi même une douleur éternelle par les nouveaux forfaits que tu commettrais. Je ne ferai point ton complice. On punirait celui

celui qui te recéle dans fa maison, & je croirais innocent celui qui t'aurait sauvé! Cela ne se peut. Si j'ai un regret, c'est qu'en te livrant à la mort je tarrache au dernier supplice. Je ne m'occuperai point de rendre à la vie celui dont il m'est enjoint par l'équité naturelle, le bien de la fociété, le falut de mes femblables, d'être le dénonciateur. Meurs, & qu'il ne soit pas dit que par mon art & mes foins il existe un monstre de plus. LE DOCTEUR BISSEI. Bon jour, papa! Ah ça moins de caffé après diner, entendez-vous? Mon Pére. Ah, Docteur, c'est une si bonne chose que le caffé. LE DOCTEUR BISSEI. Du moins, beaucoup, beaucoup de sucre. Ma Sour. Mais, Docteur, ce sucre nous échauffera. LE DOCTEUR BISSEI. Chansons. Adieu, philosophe. Moi. Docteur, encore un mot. Pendant la derniere peste de Marseille il y avait des brigands qui fe répandaient dans les maisons, pillant, tuant, profitant du défordre général pour s'enrichir par toutes fortes de crimes. Un de ces brigands fût attaqué de la peste, & reconnu par un des fossoyeurs que la police avait chargé d'enlever les morts. Ces gens ci allaient & jettaient les cadavres dans la rue. Le fossoyeur regarde

garde le scélérat & lui dit : Ah , misérable , c'est toi ; & en même temps il le faisit par les pieds & le traine vers la fenêtre. Le scélérat lui crie : Je ne suis pas mort. L'autre lui répond : Tu es assez mort, & le précipite à l'instant d'un troisieme étage. Docteur, sachez que le fossoyeur qui dépêche si lestement ce méchant pestiféré, est moins coupable à mes yeux qu'un habile médecin, comme vous, qui l'aurait guéri; & partez. LE DOCTEUR. Cher philosophe, j'admirerai votre esprit & votre chaleur, tant qu'il vous plaira; mais votre morale ne fera ni la mienne, ni celle de l'Abbé, je gage. L'Abbé. Vous gagez à coup fûr J'allais entreprendre l'Abbé; mais mon pére s'adressant à moi en fouriant, me dit: Tu plaides contre ta propre cause. Moi. Comment cela? Mon Pére. Tu veux la mort de ce coquin d'Intendant de M. de la Mésangere, n'estce pas ? Eh laisse donc faire le Docteur. A présent dites moi où j'en étais de mon histoire. MA SŒUR. Vous étiez au Pére Bouin.

Mon Pére. Je lui expose le fait. Le Pére Bouin me dit : Rien n'est plus louable, Monsieur, que le sentiment de commisération dont vous vous êtes touché pour

pour ces malheureux héritiers. Supprimez le testament, secourez-les, j'y consens; mais c'est à la condition de restituer au légataire universel la somme précise dont vous l'aurez privé ni plus ni moins ... Mais je sens du froid entre les épaules. Le Docteur aura laissé la porte ouverte, Sœurette, va la fermer. MA SŒUR. J'y vais, mais j'espere que vous ne continuerez pas que je ne sois revenue. Mon Pére. Cela va sans dire.

Ma Sœur qui s'était fait attendre quelque temps, dit en rentrant avec un peu d'humeur: C'est ce sou qui a pendu deux écriteaux à sa porte, sur l'un desquels on lit: Maison à vendre vingt mille francs, ou à louer douze cent francs par an sans bail; & sur l'autre: Vingt mille francs à prêter pour un an à six pour cent. Moi. Un sou, ma Sœur? Et s'il n'y avait qu'un écriteau où vous en voyez deux, & que l'écriteau du prêt ne sût qu'une traduction de celui de la location? Mais laissons cela, & revenons au Pére Bouin.

Mon Pére. Le Pére Bouin ajouta: Et qui est-ce qui vous a autorisé à ôter ou à donner de la sanction aux actes? Qui est-ce qui vous a autorisé à interpréter les intentions des morts? — Mais, Pére Bouin, & le E 2 cossère.

coffre. - Qui est-ce qui vous a autorisé à décider si ce testament a été rebuté de résléxion, ou s'il s'est égaré par méprise? Ne vous est - il jamais arrivé d'en commettre de pareilles, & de retrouver au fond d'un sceau un papier précieux que vous y aviez jetté d'inadvertence ? ---Mais, Pére Bouin, & la date & l'iniquité de ce papier? - Qui est - ce qui vous a autorisé à prononcer sur la justice ou sur l'injustice de cet acte, & à regarder le legs univerfel comme un don illicite plutôt que comme une restitution ou telle autre œuvre légitime qu'il vous plaira d'imaginer ? --- Mais, Pére Bouin, & ces héritiers immédiats & pauvres, & ce collatéral éloigné & riche? -Qui est-ce qui vous a autorisé à peser ce que le défunt devait à ses proches que vous ne connaissez pas & à fon légataire que vous ne conaissez pas d'avantage? ----Mais, Pére Bouin, & ce tas de lettres du légataire que le défunt ne s'était pas seulement donné la peine d'ouvrir ? Une circonstance que j'avais oublié de vous dire, ajouta mon pére, c'est que dans l'amas de paperasses entre lesquelles je trouvai ce fatal testament, il y avait vingt, trente, je ne fais combien de lettres des Frémins toutes cachetées. ... Il n'y a, dit le Pére Bouin,

ni coffre, ni date, ni lettres, ni Pére Bouin, ni si, ni mais, qui tienne; il n'est permis à personne d'ensreindre les loix, d'entrer dans la pensée des morts, & de disposer du bien d'autrui. Si la providence a résolu de châtier ou l'héritier ou le légataire ou le défunt, car on ne sait lequel, par la conservation fortuite de ce testament, il faut qu'il reste.

Après une décision aussi nette, aussi précise de l'homme le plus éclairé de notre clergé, je demeurai stupéfait & tremblant, songeant en moi même à ce que je devenais, à ce que vous deveniez, mes enfans, s'ilme fût arrivé de brûler le testament comme j'en avaisété tenté dix sois; d'être ensuite tourmenté de scrupule, & d'aller consulter le Pére Bouin. J'aurais restitué, oh j'aurais restitué; rien n'est plus sûr; & vousétiez ruinés.

MA SŒUR. Mais, mon pére, il fallut après-cela s'en revenir au presbytere & annoncer à cette troupe d'indigens qu'il n'y avait rien là qui leur apartient, & qu'ils pouvaient s'en retourner comme ils étaient venus. Avec l'ame compatissante que vous avez, comment en eutes vous le courage? Mon Pére. Ma foi, je n'en

E 3

fcais

scais rien. Dans le premier moment je pensai à me départir de ma procuration, & à me faire remplacer par un homme de loi; mais un homme de loi en eût ufé dans toute la rigueur, pris & chassé par les épaules ces pauvres gens dont je pouvais peut - être alléger l'infortune. Je retournai donc le même jour à Thivet. Mon absence subite & les précautions que j'avais prises en partant avaient inquiété; l'air de tristesse avec lequel je reparus, inquiéta bien d'avantage; cependant je me contraignis, je dissimulai de mon mieux. Moi. C'est à dire assez mal. Mon Pére. Je commençai par mettre à couvert tous les effets précieux. J'assemblai dans la maison un certain nombre d'habitans qui me prêteraient main forte en cas de besoin. J'ouvris la cave & les greniers que j'abandonnai à ces malheureux, les invitant à boire, à manger & à partager entre eux le vin, le bled & toutes les autres provisions de bouche. L'ABBÉ. Mais, mon pére! Mon Pére. Je le sais, cela ne leur appartenait pas plus que le reste. Moi. Allons donc, l'Abbé, tu nous interromps. Mon Pére. Ensuite pale comme la mort, tremblant sur mes jambes, ouvrant la bouche & ne trouvant aucune parole, m'asseyant,

me relevant, commençant une phrase & ne pouvant l'achever, pleurant, tous ces gens essembler m'environnant, s'écriant autour de moi : Eh bien, mon cher Monsieur, qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qu'il y a, repris-je ? Un testament, Un testament qui vous déshérite. Ce peu de mots me coûterent tant à dire que je me sentis presque désaillir. M A SŒUR. Je conçois cela.

Mon Pére. Quelle scene, mes enfans, quelle scene que celle qui suivit! Je frémis de la rappeller. Il me semble que j'entends encore les cris de la douleur, de la sureur, de la rage, le hurlement des imprécations. ... Ici mon pére portait ses mains sur ses yeux, sur ses oreilles. Ces semmes, disait - il, ces semmes, je les vois; les unes se roulaient à terre, s'arrachaient les cheveux, se déchiraient les joues & les mammelles; les autres écumaient, tenaient leurs ensans par les pieds, prêtes à leur écacher la tête contre le pavé, si on les eût laissé faire; les hommes brisaient, renversaient, cassaient tout ce qui leur tombait sous les mains; ils menaçaient de mettre le seu à la maison; d'autres, en rugissant, grataient la terre avec leurs ongles comme s'ils

y eussent cherché le cadavre du curé pour le déchirer; & tout au travers de ce tumulte, c'étaient les cris aigus des enfans qui partageaient sans savoir pourquoi le désespoir de leurs parens, qui s'attachaient à leurs vêtemens, & qui en étaient inhumainement repoussés. Je ne crois pas avoir jamais autant soussert de ma vie.

Cependant j'avais écrit au légataire de Paris; je l'instruisais de tout, & je le pressais de faire diligence, le seul moyen de prévenir quelque accident qu'il ne serait pas en mon pouvoir d'empêcher.

J'avais un peu calmé les malheureux par l'espérance dont je me flattais en esset, d'obtenir du légataire une rénonciation complete à ses droits, ou de l'amener à quelque traitement savorable, & je les avais dispersés dans les chaumieres les plus éloignées du village.

Le Frémin de Paris arriva; je le regardai fixement, & je lui trouvai une physionomie dure qui ne promettait rien de bon. Moi. De grands sourcils noirs & toussus, des yeux couverts & petits, une large bouche un peu de travers, un teint basané & criblé de petite vérole? Mon Pére. C'est cela. Il n'avait pas mis plus de trente heures à faire ses soixante lieuës. Je commen-

çai par lui montrer les miférables dont j'avais à plaider la cause. Ils étaient tous debout devant lui, en silence; les femmes pleuraient; les hommes appuyés fur leurs bâtons, la tête nue, avaient leurs mains dans leurs bonnets. Le Fremin affis, les yeux fermés, la tête penchée & le menton appuyé fur sa poitrine, ne les regardait pas. Je parlai en leur faveur de toute ma force ; je ne sais où l'on prend ce qu'on dit en pareil cas. Je lui fis toucher au doigt combien il était incertain que cette succession lui sût légitimement acquise ; je le conjurai par son opulence, par la misere qu'il avait sous les yeux; je crois même que je me jettais à ses pieds. Je n'en pus tirer une obole. Il me répondit qu'il n'entrait point dans toutes ces confidérations; qu'il y avait un testament; que l'histoire de ce testament lui était indifférente, & qu'il aimait mieux s'en rapporter à ma conduite qu'à mes discours. D'indignation, je lui jettai les clefs au nez; il les ramassa, s'empara de tout, & je m'en revins si troublé, si peiné, si changé que votre mere qui vivait encore crut qu'il m'était arrivé quelque grand malheur. Ah, mes enfans, quel homme que ce Fremin!

F

Après

Après ce récit nous tombâmes dans le filence, chacun rêvant à sa maniere sur cette singuliere avanture. Il vint quelques visites. Un ecclésiastique dont je ne me rappelle pas le nom; c'était un gros prieur qui se connaissait mieux en bon vin qu'en morale, & qui avait plus feuilleté le moyen de parvenir que les conférences de Grenoble; un homme de justice, notaire & Lieutenant de police, appellée Du bois; & peu de temps après un ouvrier qui demandait à parler à mon pere. On le fit entrer, & avec lui un ancien ingénieur de la province qui vivait retiré & qui cultivait les mathématiques qu'il avait autrefois professées; c'était un des voisins de l'ouvrier; l'ouvrier était chapelier.

Le premier mot du chapelier fut de faire entendre à mon pére que l'auditoire était un peu nombreux pour ce qu'il avait à lui dire. Tout le monde se leva, & il ne resta que le Prieur, l'homme de loi, le géometre, & moi, que le chapelier retint.

Monsieur Diderot, dit-il à mon pére, après avoir regardé autour de l'appartement s'il ne pouvait être entendu, c'est votre probité & vos lumieres qui m'amenent chez vous, & je ne suis pas faché d'y rencon-

trer ces autres Messieurs dont je ne suis peut-être pas connu, mais que je connais tous. Un prêtre, un homme de loi, un favant, un philosophe & un homme de bien! Ce ferait grand hazard si je ne trouvais pas dans des personnes d'état si différent & toutes également justes & éclairées, le conseil dont j'ai besoin. Le chapelier ajouta ensuite: Promettez moi d'abord de garder le secret sur mon affaire, quelque soit le parti que je juge à propos de suivre. On le lui promit, & il continua: Je n'ai point d'enfans; je n'en ai point eu de ma derniere femme que j'ai perdu, il y a environ quinze jours. Depuis ce temps je ne vis pas; je ne faurais ni boire, ni manger, ni travailler, ni dormir. Je me leve, je m'habille, je fors, je rode par la ville dévoré d'un souci profond. J'ai gardé ma semme malade pendant dix huit ans; tous les fervices qui ont dépendu de moi & que sa triste situation exigeait, je les lui ai rendus. Les dépenfes que j'ai faites pour elle ont consommé le produit de notre petit revenu & de mon travail, m'ont laissé chargé de dettes, & je. me trouverais à sa mort épuisé de fatigues, le temps de mes jeunes années perdu, je serais en un mot auffi

aussi avancé que le premier jour de mon établissement, si j'observais les loix & si je laissais aller à des collatéraux éloignés la portion qui leur revient de ce qu'elle m'avait apporté en dot : C'était un trousseau bien conditionné; car son pére & sa mere qui aimaient beaucoup leur fille, firent pour elle tout ce qu'ils purent, plus qu'ils ne purent; de belles & bonnes nippes en quantité qui sont restées toutes neuves; car la pauvre femme n'a pas eu le temps d'en user; & vingt mille francs en argent provenus du remboursement d'un contrat constitué sur M. Michelin, Lieutenant du Procureur général. A peine la défunte a-t-elle eu les yeux fermés, que j'ai foustrait & les nippes & l'argent. Messieurs, vous savez à présent mon affaire. Ai-je bien fait ? Ai - je mal fait ? Ma conscience n'est pas en repos: Il me semble que j'entends là quelque chose qui me dit: Tu as volé, tu as volé; rends, rends: Qu'en pensez-vous? Songez, Messieurs, que ma femme m'a emporté en s'en allant tout ce que j'ai gagné pendant vingt ans ; que je ne suis presque plus en état de travailler, que je suis endetté, & que si je restitue il ne me reste que l'hôpital, si ce n'est aujouraujourd'hui, ce sera demain. Parlez, Messieurs, j'attends votre décision. Faut-il restituer & s'en aller à l'hôpital?

A tout Seigneur tout honneur, (dit mon pére en s'inclinant vers l'eccléfiastique;) à vous Monsieur le Prieur.

Mon enfant, (dit le Prieur au chapelier,) je n'aime pas les scrupules, cela brouille la tête & ne sert à rien ; peut-être ne fallait-il pas prendre cet argent; mais puisque tu l'as pris, mon avis est que tu le gardes. Mon Pére. Mais, Monsieur le Prieur, ce n'est pas là votre dernier mot? LE PRIEUR. Ma foi si, je n'en fais pas plus long. Mon Pére. Vous n'avez pas été loin. A vous, Monsieur le Magistrat. LE MAGIS-TRAT. Mon ami, ta position est sacheuse; un autre te conseillerait peutêtre d'assurer le fond aux collatéraux de ta femme, afin qu'en cas de mort ce fond ne pasfât pas aux tiens, & de jouir ta vie durant de l'usufruit: Mais il y a des loix, & ces loix ne t'accordent ni l'usufruit ni la propriété du capital. Crois moi ; satisfais aux loix, & fois honnête homme à l'hôpital s'il le faut. Moi. Il y a des loix! Quelles loix! Mon Pére.

F 3

Et

Et vous, Monsieur le Mathématicien, comment résolvez vous ce problême? LE GÉOMETRE. Mon ami, ne m'as - tu pas dit que tu avais pris environ vingt mille francs? LE CHAPELIER. Oui, Monsieur. - Et combien à peu près t'a couté la maladie de ta femme? --- A peu près la même fomme. --- Eh bien, qui de vingt mille francs paie vingt mille francs', reste zéro. Mon Pére. (à moi.) Et qu'en dit la philosophie? Moi. La philosophie se tait ou la loi n'a pas le sens commun Mon pére fentit qu'il ne fallait pas me presser, & portant tout de suite la parole au chapelier: Maitre un tel, lui dit-il, vous nous avez confessé, que depuis que vous avez spolié la succession de votre femme, vous aviez perdu le repos; & à quoi vous sert donc cet argent qui vous a ôté le plus grand des biens? Défaites-vous en vite & buvez, mangez, dormez, travaillez, & foyez heureux chez vous. ... Le chapelier repliqua brusquement : Non, Monsieur, je m'en irai à Geneve. - Et tu crois que tu laisseras le remords ici ? --- Je ne sais , mais j'irai à Geneve. --- Va où tu voudras, tu y trouveras ta conscience.

Le

Le chapelier partit ; sa réponse bizarre devint le sujet de l'entretien. On convint que peutêtre la distance du temps & des lieux affaiblissait plus ou moins tous les sentimens. Les visites s'en allerent; mon frere & ma fœur rentrerent; la conversation interrompue sut reprise, & mon pére dit: Dieu soit loué! Nous voilà ensemble. Je me trouve bien avec les autres, mais mieux avec vous; puis s'adressant à moi : Pourquoi, me demanda - t - il, n'as - tu pas dit ton avis au chapelier? --- C'est que vous m'en avez empêché. -- Ai - je mal fait ? -- Non, parce qu'il n'y a point de bon conseil pour un sot. Quoi donc, est-ce que cet homme n'est pas le plus proche parent de sa femme ? Est - ce que le bien qu'il a retenu ne lui a pas été donné en dot ? Est-ce qu'il ne lui appartient pas au titre le plus légitime ? Quel est le droit de ces collatéraux? Mon Pére. Tu ne vois que la loi, mais tu n'en vois pas l'esprit. Mo 1. Je vois comme vous, mon pére, le peu de fureté des femmes, méprifées, haïes à tort & à travers de leurs maris, si la mort saississait ceux - ci de leurs biens. Mais qu'estce que cela me fait à moi, honnête homme, qui

ai bien rempli mes devoirs avec la mienne? Ne fuisje pas assez malheureux de l'avoir perdue ? Faut-il qu'on vienne encore me spolier. Mon Pére. Mais si tu reconnais la fagesse de la loi, il faut t'y conformer, ce me semble. MA SŒUR. Sans la loi il n'y a plus de vol. Moi. Vous vous trompez, ma Sœur. MON FRERE. Sans la loi tout est à tous, & il n'y a plus de propriété. Mo 1. Vous vous trompez, mon frere. Mon Frere. Et qui est-ce qui fonde donc la propriété ? Moi. Primitivement, c'est la prise de possession par le travail. La nature a fait les bonnes loix de toute éternité: C'est une force légitime qui en assure l'exécution; & cette force, qui peut tout contre le méchant, ne peut rien contre l'homme de bien. le suis cet homme de bien; & dans ces circonstances & beaucoup d'autres, que je vous détaillerais, je la cite au tribunal de mon cœur, de ma raison, de ma conscience, au tribunal de l'équité naturelle; je l'interroge, je m'y foumets ou je l'annulle. Mon Pére. Prêche ces principes là sur les toits, je te promets qu'ils feront fortune, & tu verras les belles choses qui en résulteront. - Je ne les prêcherai pas;

il v a des vérités qui ne sont pas faites pour les fous; mais je les garderai pour moi. -- Pour toi qui es un fage! - Assurément. - D'après cela je pense bien que tu n'approuveras pas autrement la conduite que j'ai tenue dans l'affaire du curé de Thivet. Mais toi, l'Abbé, qu'en penses - tu? L'ABBÉ. Je pense, mon pére, que vous avez agi prudemment de consulter & d'en croire le Pére Bouin, & que si vous eussiez suivi votre premier mouvement, nous étions en effet ruinés. Mon Pére. Et toi, grand philosophe, tu n'es pas de cet avis? --- Non. --- Cela est bien court. Va ton chemin. -- Vous me l'ordonnez ? -- Sans doute. - Sans ménagement ? - Sans doute. -Non certes, lui répondis - je avec chaleur, je ne suis pas de cet avis. Je pense, moi, que si vous avez jamais fait une mauvaise action en votre vie, c'est celle là; & que si vous vous fussiez cru obligé à restitution envers le légataire, après avoir déchiré le testament, vous l'êtes bien d'avantage envers les héritiers pour y avoir manqué. Mon Pére. Il faut que je l'avoue, cette action m'est toujours restée sur le cœur ; mais le Pére Bouin! Mon Votre Pére Bouin

G

avec toute sa réputation de science & de sainteté n'était qu'un mauvais raisonneur, un bigot à tête rétrecie. MA SŒUR (à voix basse.) Est-ce que ton projet est de nous ruiner? Mon Pére. Paix! Paix! Laisse là le Pére Bouin, & dis nous tes raisons, sans injurier personne. Mo1. Mes raisons? Elles sont simples & les voici. Ou le testateur a voulu supprimer l'acte qu'il avait fait dans la dureté de son cœur, comme tout concourait à le démontrer, & vous avez annullé fa réfipiscence; ou il a voulu que cet acte atroce eût son effet, & vous vous êtes affocié à fon injustice. Mon Pére. A son injustice ? C'est bientôt dit. - Oui, oui, à son injustice; car tout ce que le Pére Bouin vous a débité ne sont que de vaines subtilités, de pauvres conjectures, des peutêtre sans aucune valeur, sans aucun poids, auprès des circonstances qui ôtaient tout caractere de validité à l'acte injuste que vous avez tiré de la poussiere, produit & réhabilité. Un cossre à paperasses; parmi ces paperasses une vieille paperasse proscrite par sa date, par son injustice, par son mêlange avec d'autres paperasses, par la mort des exécuteurs, par le mépris des lettres du légataire, par la

la richesse de ce légataire, & par la pauvreté des véritables héritiers! Qu'oppose - t-on à cela? Une restitution présumée! Vous verrez que ce pauvre diable de prêtre, qui n'avait pas un fou lors qu'il arriva dans fa cure, & qui avait passé quatre vingt ans de sa vie à amasser environ cent mille francs en entassant sou sur fou, avait fait autrefois aux Fremins, chez qui il n'avait point demeuré, & qu'il n'avait peutêtre jamais connu que de nom, un vol de cent mille francs. Et quand ce prétendu vol eût été réel, le grand malheur que l'aurais brulé cet acte d'iniquité. Il fallait le bruler, vous dis-je; il fallait écouter votre cœur qui n'a jamais cessé de réclamer depuis & qui en savait plus que votre imbécille Bouin dont la décision ne prouve que l'autorité redoutable des opinions religieuses sur les têtes les mieux organifées & l'influence pernicieuse des loix injustes, des faux principes sur le bon sens & l'équité naturelle.

Ma Sœur se taisait ; mais elle me serrait la main en signe d'approbation ; l'Abbé secouait les oreilles , & mon pére disait : Et puis encore une petite injure au Pére Bouin. Tu crois du moins que ma religion m'ab-

G 2

fout

fout ? Mo 1. Je le crois ; mais tant pis pour elle. Mon Pére. Cet acte, que tu brûles de ton autorité privée, tu crois qu'il aurait été déclaré valide au tribunal de la loi ? Moi. Cela se peut; mais tant pis pour la loi. Mon Pére. Tu crois qu'elle aurait négligé toutes ces circonstances que tu fais valoir avec tant de force ? Moi. Je n'en sais rien ; mais j'en aurais voulu avoir le cœur net. J'y aurais facrifié une cinquantaine de louis ; ç'aurait été une charité bien faite; & j'aurais attaqué ce testament au nom de ces pauvres héritiers. Mon Pére. Oh, pour cela, si tu avais été avec moi, & que tu m'en eusses donné le conseil; quoique dans les commencemens d'un établiffement, cinquante louis ce soit une somme, il y a tout à parier que je l'aurais suivi. L'ABBÉ. Pour moi, jaurais autant aimé donner cet argent aux pauvres héritiers qu'aux gens de justice. Moi. Et vous croyez, mon frere, qu'on aurait perdu ce procès ? Mon Frére. je n'en doute pas. Les juges s'en tiennent strictement à la loi, comme mon pére & le pére Bouin, & font bien. Les juges ferment en pareil cas les yeux sur les circonstances, comme mon pére & le Pére Bouin, par l'effroi des inconvé-

convéniens qui s'en suivraient, & font bien. Ils sacrifient quelquefois, contre le témoignage même de leur conscience, comme mon pére & le Pére Bouin, l'intérêt du malheureux & de l'innnocent qu'ils ne pourraient fauver sans lâcher la bride à une infinité de fripons, & font bien. Ils redoutent, comme mon pére & le Pére Bouin, de prononcer un arrêt équitable dans un cas déterminé, mais funeste dans mille autres par la multitude des désordres auxquels il ouvrirait la porte, & font bien. Et dans le cas du testament dont il s'agit Mon Pére. Tes raisons comme particulières étaient peutêtre bonnes, mais comme publiques elles seraient mauvaises. Il y a tel Avocat peu scrupuleux qui m'aurait dit tête - à - tête : Brûlez ce testament ; ce qu'il n'aurait ofé écrire dans sa consultation. Mo 1. l'entends. c'était une affaire à n'être pas portée devant les juges. Aussi, parbleu! n'y aurait - elle pas été portée, si j'avais été à votre place. Mon Pére. Tu aurais préferé ta raison à la raison publique, la décision de l'homme à celle de l'homme de loi? Moi. Assurément. Est-ce que l'homme n'est pas antérieur à l'homme de loi ? Est-ce que la raison de l'espece humaine

n'est pas tout autrement sacrée que la raison d'un législateur? Nous nous appellons civilifés, & nous fommes pires que des Sauvages. Il femble qu'il nous faille encore tournoyer pendant des Siecles d'extravagances en extravagances & d'erreurs en erreurs, pour arriver où la premiere étincelle de jugement, l'instinct seul nous eût mené tout droit. Nous nous fommes si bien fourvoyés Mon Pére. Mon fils, mon fils, c'est un bon oreiller que celui de la raison; mais je trouve que ma tête repose plus doucement encore sur celui de la religion & des loix : Et point de réplique là dessus, car je n'ai pas befoin d'infomnie! Mais il me femble que tu prends de l'humeur. Dis moi donc : Si j'avais brûlé le testament, est - ce que tu m'aurais empêché de restituer? Moi. Non, mon pére votre repos m'est un peu plus cher que tous les biens du monde. Mon Pére. Ta réponse me plait, & pour cause. Moi. Et cette cause, vous allez nous la dire? MON PÉRE. Volontiers. Le chanoine Vigneron ton oncle était un homme dur, mal avec ses confreres dont il faisait la satyre continuelle par sa conduite & par ses discours. Tu étais destiné à lui succéder; mais au moment de sa mort, on pensa dans la famille qu'il fallait mieux envoyer en Cour de Rome que de saire entre les mains du chapitre une résignation qui ne serait peutêtre point agréée. Le courier part. Ton oncle meurt, une heure ou deux, avant l'arrivée présumée du courier; & voilà le canonicat & dix huit cent francs perdus. Ta mere, Tes tantes, nos parents, nos amis étaient tous d'avis de céler la mort du chanoine. Je rejettai ce conseil, & je sis sonner les cloches sur le champ. Mo s. Et vous sites bien. Mo s. Pére. Si j'avais écouté les bonnes semmes & que j'en eusse eu du remords, je crois que tu n'aurais pas balancé à me sacrisser ton aumusse. Mo s. Sans cela, j'aurais mieux aimé être un bon philosophe, ou rien, que d'être un mauvais chanoine.

Le gros Prieur rentra, & dit sur mes derniers mots qu'il avait entendus: Un mauvais chanoine! Je voudrais bien savoir comment on est un bon ou un mauvais Prieur, un bon ou un mauvais chanoine; ce sont des états si indisférens. On servit; on disputa encore un peu contre moi; on plaisanta beaucoup le Prieur sur sa décision du chapelier & le peu de cas qu'il faisait des

des Prieurs & des Chanoines. On lui proposa le cas du testament; au lieu de le résoudre il nous raconta un fait qui lui était personnel. Le Prieur. Vous vous rappellez l'énorme faillite du changeur Bourmont. Mon Pére. Si je me la rappelle, j'y étais pour quelque chose. Le Prieur. Tant mieux. Mon Pére. Pourquoi tant mieux? LE PRIEUR. C'est que, si j'ai mal fait, ma conscience en sera soulagée d'autant. Je sus nommé Syndic des créanciers, Il y avait parmi les effets actifs de Bourmont, un Billet de cent écus sur un pauvre marchand grainetier son voisin. Ce Billet partagé au prorata de la multitude des créanciers, n'allait pas à douze fols pour chacun d'eux, & exigé du grainetier c'était sa ruine. Je supposai Mon Pére. que chaque créancier n'aurait pas refusé douze sols à ce malheureux, vous déchirâtes le billet & vous fites l'aumône de ma bourse. LE PRIEUR. Il est vrai ; en êtes vous faché. Mon Pére. Non. Le Prieur. Aiez la bonté de croire que les autres n'en feraient pas plus fachés que vous, & tout sera dit. Mon Pére. Mais, Monsieur le Prieur, si vous lacerez de votre autorité privée un billet, pourquoi n'en laceriez vous pas

pas deux, trois, quatre, tout autant qu'il se trouvait d'indigens à sécourir aux dépens d'autrui ? Ce principe de commifération peut nous mener loin, Monsieur le Prieur: La justice, la justice LE PRIEUR. est souvent une grande injustice. Une jeune semme qui occupait le premier descendit; c'était la gaieté & la folie en personne. Mon pére lui demanda des nouvelles de son mari ; ce mari était un libertin qui avait donné à fa femme l'exemple des mauvaises mœurs qu'elle avait, je crois, un peu suivie, & qui pour échapper de ses créanciers s'en était allé à la Martinique. Madame d'Isigni, c'était le nom de notre locataire, répondit à mon pére : Monsieur d'Isigni ? Dieu merci ! je n'en ai plus entendu parler; il est peutêtre noyé. LE PRIEUR. Noyé! Je vous en félicite. MADAME D'ISIGNI. Qu'estce que cela vous fait, Monsieur l'Abbé? LE PRIEUR. Rien. Mais à vous? MADAME D'ISIGNI. Et qu'estce que cela me fait à moi? LE PRIEUR. Mais on dit MADAME D'ISIGNI. Et qu'est - ce qu'on dit? LE PRIEUR. Puisque vous le voulez savoir, on dit qu'il avait surpris quelques-unes de vos lettres. MADAME D'ISIGNI. Et n'avais - je pas un beau H recueil

recueil des fiennes ? Et puis voilà une querelle tout à fait comique entre le Prieur & Madame d'Ifigni fur les privileges des deux fexes. Madame d'Ifigni m'appella à fon fecours, & j'allais prouver au Prieur que le premier des deux époux qui manquait au pacte, rendait à l'autre fa liberté: Mais mon pére demanda fon bonnet de nuit, rompit la conversation, & nous envoya coucher. Lorsque ce fut mon tour de lui souhaiter la bonne nuit, en m'embrassant, il me dit à l'oreille: Je ne ferais pas fâché, qu'il y eut dans la ville un ou deux citoyens comme toi; mais je n'y habiterais pas, s'ils pensaient tous de même.

